

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

LE 28/02/2017, à 18H 30

Membres présents : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine et Monsieur CULLIERE Jean-Paul (Adjoints), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, TARRINHA Nathalie, Monsieur AMICHAULT Jean-Claude, Monsieur CULLIERE Nicolas, Monsieur OLIVETTI Gilbert (Conseiller Municipal).

Absent non excusé : Monsieur MILLEREAUX Vincent

Secrétaire de séance : Mme DUCHENNE Karine

-
- 1°) Approbation du dernier compte rendu du CM
 - 2°) Location de l'appartement au dessus de la Mairie
 - 3°) Tarifs gîte
 - 4°) Tarifs locations salle polyvalente
 - 5°) Tarifs vide greniers
 - 6°) Demande de subventions
 - 7°) Questions diverses
-

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.

1°) Approbation du dernier compte rendu du CM

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2°) Location de l'appartement au dessus de la Mairie

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à rédiger le bail pour le locataire du logement au-dessus de la mairie, qui prendra effet à partir du 15 Mars.

3°) Tarifs gîte

Mme le Maire informe les élus que dorénavant tout hébergement touristique (équipé d'une télévision) doit s'acquitter des droits pour la SACEM. Il est donc proposé une augmentation des tarifs.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil décide d'appliquer les tarifs suivants :

- 240 € la semaine pour la saison du 1^{er} Avril au 4 Novembre 2017
- 40 € la nuitée avec un minimum de 2 nuits
- Acompte de 30 % pour réservation
- Caution : 300 €
- Forfait ménage : 70 €

4°) Tarifs locations salle polyvalente

Madame le maire propose de ne pas augmenter les tarifs. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité. Les tarifs de location pour la salle polyvalente communale seront :

- Week-end pour les habitants de Saint-Moré : 100 euros
- Week-end pour les extérieurs de Saint-Moré : 150 euros
- Journée pour les habitants de Saint-Moré : 70 euros
- Journée pour les extérieurs de Saint-Moré : 100 euros

5°) Tarifs vide greniers

Le vide grenier aura lieu le **Dimanche 4 JUIN 2017**. Les tarifs seront les suivants :

- Boissons : Eau (1/4) : 0,50 € - Café : 0,50 € - Vin (verre) : 1,00 € - Bière : 2,00 € - Kir ou Rosé pamplemousse : 1,50 € - Eau (bouteille) : 1,50 € - Orangina, coca, perrier, oasis, orange : 2,00 €
- Alimentation : Frites : 2,00 € - Tartes salées ou sucrées : 1,00 € - Sandwichs : 3,00 € - Saucisses/Frites (2 saucisses) : 4,00 € - Beursaudes/Frites (2 beursaudes) : 4,00€ - Boudin/Frites : 4,00 € - Boudin : 2,00 €
- Emplacement exposant: Le mètre linéaire = 2,00 €

6°) Demande de subventions

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal fixe les subventions pour l'année 2017 comme suit :

	Subvention 2017
CFA de Côte d'Or	100 € pour un enfant
MFR du Sénonais à GRON	67 € pour un enfant
Association "Pour nos loupiots" de l'école de Joux-la-Ville	50 € par enfant inscrit

Mme le Maire indique que pour la demande de subvention " Village de l'Yonne" concernant les travaux de toiture de l'église auprès du Conseil départemental de l'Yonne, le montant des travaux ne doit pas dépasser 30 000 € H.T. En conséquence, le devis prit en considération pour la demande de subvention ne pourra être que celui de la toiture versant sud soit 23 998 € HT.

Les élus, après en avoir délibéré, accepte et autorise Mme Le Maire à instruire le dossier de subvention.

7°) Vol de 16 tables neuves à la salle polyvalente.

Madame le Maire informe les élus que 16 tables neuves ont été volées, qu'une plainte a été déposée à la gendarmerie et qu'une déclaration a été également effectuée auprès de l'assureur.

Dans l'attente du résultat de l'enquête, les élus souhaitent qu'un nouvel achat soit fait pour le remplacement de ces tables et charge Madame le Maire de faire l'achat auprès du même fournisseur.

7°) Questions diverses

Néant

Séance levée à 19h30.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 08/03/2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.


Le Maire,
Monique MILLEREAUX
YONNE